



RÈGLEMENT DU PRIX ROUTE ONE/DOC 2025

1/ CONDITIONS DE PARTICIPATION ET DÉROULEMENT DES INSCRIPTIONS :

- Le projet présenté doit être un premier projet professionnel : les films réalisés dans le cadre de formations d'enseignement supérieur ne sont pas acceptés.
- Le projet présenté doit être un projet en cours d'écriture de court métrage documentaire (jusqu'à 59 minutes).
- La candidature doit être envoyée avant le 15 janvier sous la forme d'un synopsis, d'un document de présentation du projet de 10 pages maximum, d'un calendrier de production, et d'un curriculum vitae. Les candidatures s'effectuent uniquement via le formulaire d'inscription.
- Le projet doit être rédigé en langue française.
- Un auteur ne peut présenter qu'un seul projet par an.
- L'auteur du projet de film documentaire doit impérativement avoir été **diplômé de l'enseignement supérieur au cours de l'année 2023 ou 2024**. Un justificatif d'obtention du diplôme est à joindre au formulaire d'inscription.
- Si l'œuvre est signée par plusieurs personnes, elle devra faire l'objet d'une candidature unique sur laquelle figure expressément l'ensemble des co-auteurs. Tous les co-auteurs doivent avoir été **diplômés de l'enseignement supérieur au cours de l'année 2023 ou 2024**.
- Les candidats peuvent joindre à leur dossier écrit des liens vidéos vers des rushes de repérages ou des films précédemment réalisés.
- Le festival se réserve expressément le droit de ne pas donner suite aux dossiers qui ne respecteraient pas le présent règlement ou les préconisations de l'appel à candidatures, ou qui ne comporteraient pas les informations et pièces sollicitées dans le cadre du formulaire d'inscription.

2/ SÉLECTION DES PROJETS

- Un jury composé de professionnels sera chargé d'examiner l'ensemble des projets déposés et de désigner un lauréat.
- L'identité du lauréat sera dévoilée à l'occasion du palmarès de la 47^e édition du festival Cinéma du réel qui aura lieu du 22 au 29 mars 2025.

3/ DOTATIONS

- Le projet retenu bénéficiera d'un préachat de droits d'un montant de 2 000 € pour sa diffusion au catalogue de la Cinémathèque du documentaire - Images de la culture une fois terminé.
- Le lauréat bénéficiera d'un accompagnement de la part d'un professionnel, parrain du prix de l'année, tout au long de l'avancement de son projet.

4/ INSCRIPTION ET ENVOI DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

L'inscription se fait uniquement via le formulaire accessible sur la page Route One/DOC du site internet cinemadureel.org.

L'inscription doit être suivie de l'envoi des dossiers par mail à l'adresse suivante : routonedoc@gmail.com. L'envoi se fait **sous la forme d'un seul fichier PDF nommé du titre du projet déposé.**

La date limite de réception des dossiers est le 15 janvier 2025 à 23h59.

5/ ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription d'un projet implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.